

## **Appel à projets : Parcours d'insertion des allocataires du RSA éloignés de l'emploi dans le cadre du PDIE 2024-2027**

Intervention de Marion Martin

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Vous nous proposez au travers de ce rapport d'approuver **un volet de votre stratégie RSA, celui concernant les allocataires les plus éloignés de l'emploi.**

Il vient modifier en profondeur l'accompagnement de ces publics jusque-là assuré par les services publics Départementaux, bien souvent en partenariat avec les villes et leurs CCAS. Par la même vous mettez donc une nouvelle pièce dans la déconstruction du couple Département/ville que les majorités de gauche ont mis des années à nourrir en Val-de-Marne.

Vous l'avez déjà entendu sur les bancs de notre groupe cette orientation est une erreur, car notre partenariat a fabriqué des dizaines de politiques publiques utiles aux Val-de-Marnaises et Val-de-Marnais. Mais revenons à l'objet de ce rapport.

Il y a quelques mois, **nous vous appelions à prendre la mesure des enjeux spécifiques de l'insertion pour les publics les plus en difficulté.**

Vous aviez alors le langage classique des discours stigmatisants de votre famille politique : « *le retour à l'emploi plutôt que l'assistanat* ».

Alors, force est de constater qu'une fois confrontés à la réalité, celle de la vraie vie des allocataires, celle aussi de la dureté du marché de l'emploi, vous avez fait un pas de côté et de ce point de vue, nous nous satisfaisons de la prise en compte des allocataires les plus éloignés de l'emploi.

Car je veux le rappeler ici les chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) qui dépend des Ministères de la santé et de l'action sociale sont malheureusement parlants :

- 66 % des allocataires sont freinés dans leur recherche d'emploi.
- 23 % des allocataires de ce minimum social déclarent que l'absence de moyen de transport est le principal frein à leur recherche d'emploi ;
- Environ 20 % évoquent des problèmes de santé ;
- 7 % des difficultés à faire garder leurs enfants.

C'est donc bien sur ces freins que nous devons travailler aussi pour permettre le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées.

Alors, si nous notons votre volonté de prendre en compte cette situation le choix que vous faites pour y parvenir nous interroge.

**Il demeure en effet beaucoup de flou sur les modalités concrètes de ce dispositif. Pourquoi le chiffre de 5 000 bénéficiaires, qui paraît assez peu élevé ? Sachant que le chiffre de 42 000 allocataires nous a été annoncé en commission.**

Quels seront les critères des Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les associations ? En disposerons-nous lors du renouvellement des conventions ?

Quant à **l'accompagnement plus intense promis, comment va-t-il se matérialiser ?** Combien de rdvs par mois ? Des démarches « d'aller vers » sont-elles envisagées ? **Combien d'allocataires seront alloués à chaque travailleur social ?**

**Quid des coûts d'accompagnement individuel qui varient du simple au double selon les structures ?**

Toutes ces questions restent pour nous essentielles et peuvent surtout se résumer en une seule : **comment le Conseil Départemental peut-il garantir une égalité de traitement sur une politique qui lui incombe avec un tel dispositif d'appel à projets, avec des périmètres d'intervention variable et des structures très différentes ?**

10 mois après l'adoption du nouveau Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi, vous semblez bien en peine pour nous répondre concrètement sur le niveau d'avancement des actions programmées. En sera-t-il de même dans 10 mois sur ce dispositif ?

Enfin, avec ces conventions nous sommes au cœur de vos nouvelles orientations en matière d'insertion et c'est la raison du non-conventionnement de la quasi-totalité des communes avec vous, car elles interrogeaient au moins sur deux aspects :

1/ Elles renforcent le contrôle qui pèse sur les bénéficiaires et risquent de conduire mécaniquement, au mieux à un transfert des charges de solidarité vers la commune, et au pire la multiplication des situations de rupture de droit.

2/ Elles font reposer la charge de travail ainsi artificiellement créée (dans un contexte déjà complexe) sur les collectivités et les CCAS, et conduit de fait le Conseil départemental à se délester d'une partie des charges liées à ses compétences vers les communes, sans compensation suffisante.

Devant cette situation plutôt que de chercher des chemins de partenariats vous avez donc été au bout de votre logique en externalisant cet accompagnement aux « structures volontaires » et c'est l'objet de cet appel.

Au vu d'ailleurs des sommes engagées, **nous sommes interrogatifs sur la forme choisie pour sélectionner les associations, à savoir un appel à projets**. S'agissant en effet d'une compétence obligatoire du Département, déléguée à des structures qui devront assumer un

cahier des charges, nous nous serions plutôt attendus à une procédure de marché public.

Aussi au regard de l'ensemble de ces éléments, vous comprendrez que nous nous abstiendrons sur ce rapport, qui ne va pas dans le sens d'un meilleur accompagnement des allocataires du RSA et dont les contours d'organisation ne garantit en rien les résultats escomptés.

Je vous remercie.

*Seul le prononcé fait foi*